



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Compte-Rendu du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Communauté de Communes



Communauté de Communes De L'AIRE A L'ARGONNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le premier septembre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Communautaire convoqué le vingt-quatre août deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, au gymnase de Vaubecourt, sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 59

Etaient Présents :

Monsieur Thierry MIGOT - commune d'AUTRECOURT SUR AIRE  
Madame Brigitte WEISSE - commune de BAUDREMONT  
Monsieur Maurice LOCARDEL (suppléant de Madame Véronique LOUSSOUARN) - commune de BEAULIEU EN ARGONNE  
Madame Josiane BIGUINET - commune de BEAUSITE  
Monsieur Yannick SANGNIER - commune de BELRAIN  
Madame Sylvine JOSSELIN - commune de BOUQUEMONT  
Madame Céline PHILIPPOT - commune de BRIZEAUX  
Madame Karine PATRIS - commune de CHAUMONT SUR AIRE  
Madame Angélique THILL - commune de COURCELLES EN BARROIS  
Monsieur Gérard L'HUILLIER - commune de COURCELLES SUR AIRE  
Madame CHASSEIGNE Katya - commune d'ERIZE LA PETITE  
Monsieur Marcel CHAVRELLE - commune d'ERIZE SAINT DIZIER  
Monsieur Clément FEVEZ - commune d'EVRES  
Monsieur BUVIGNIER Jean-Pol (Suppléant de Monsieur Jean Marc ILIC) - commune de FRESNES AU MONT  
Madame Mathilde DECHEPPE - commune de GIMECOURT  
Madame Viviane DOLIZY (suppléante de Monsieur Marc NICOLAS) - commune d'IPPECOURT  
Monsieur Raymond LECLERC - commune de LAHAYMEIX  
Monsieur Michel MOREAU - commune de LAVALLEE  
Monsieur Patrick PERARD (suppléant de Monsieur Christian WEISS) - commune de LAVOYE  
Madame Marie-Pierre VERDUN - commune de LEVONCOURT  
Monsieur Frédéric ERNST - commune de LIGNIERES SUR AIRE  
Madame Dania KLEIN - commune des HAUTS DE CHEE  
Monsieur Pascal MENUISIER - commune des HAUTS DE CHEE  
Madame Nathalie PHILIPPOT - commune des HAUTS DE CHEE  
Monsieur Fabrice BARDOT - commune des HAUTS DE CHEE  
Madame Evelyne BERTHAUX - commune des HAUTS DE CHEE  
Monsieur Christian BAZART - commune des TROIS DOMAINES  
Monsieur Christophe LANG - commune de LISLE EN BARROIS  
Monsieur Ludovic CHARLES (suppléant de Madame Séverine MACINOT) - commune de LONGCHAMPS SUR AIRE  
Monsieur Pierre-Louis MOLITOR - commune de LOUPPY LE CHATEAU  
Madame Sophie CHARRIOT - commune de NEUVILLE EN VERDUNOIS  
Monsieur Michel NOTTRE (suppléant de Monsieur Bernard RENAUDIN) - commune de NICEY SUR AIRE  
Monsieur Patrick GROSS - commune de NUBECOURT  
Monsieur Robert BRENEUR - commune de PIERREFITTE SUR AIRE  
Monsieur Thierry RAMAND - commune de PRETZ EN ARGONNE  
Madame Lidwine LINARD - commune de RAIVAL  
Madame Françoise KLEIN - commune de RAIVAL  
Monsieur Sylvain OBARA - commune de REMBERCOURT - SOMMAISNE  
Monsieur Joseph KAAG - commune de RUPT DEVANT SAINT MIHIEL  
Monsieur Vincent LOMBART - commune de SEUIL D'ARGONNE  
Madame Marie-Cécile GEORGE - commune de SEUIL D'ARGONNE



Madame Marie-Claude MICHEL - commune de SEUIL D'ARGONNE  
Monsieur Julien PINET - commune de SEUIL D'ARGONNE  
Madame Martine AUBRY - commune de VAUBECOURT  
Monsieur Cédric GARAT - commune de VAUBECOURT  
Monsieur Alain CHAUDRON - commune de VILLOTTE DEVANT LOUPPY  
Monsieur Philippe BRISSE - commune de VILLE DEVANT BELRAIN  
Madame Nathalie MEUNIER - commune de VILLOTTE SUR AIRE  
Madame Sabrina DEJEAN - commune de WALY

Présents sans voix délibérative (conseillers suppléants en présence du conseiller titulaire) :

Monsieur Didier CHASSEIGNE - commune d'ERIZE LA PETITE  
Monsieur Patrice CHARTON - commune d'ERIZE SAINT DIZIER  
Monsieur Éric BACHELEZ - commune de RUPT DEVANT SAINT MIHIEL

Excusés :

Madame Chantal JEANSON-LAMBERT - commune de SEIGNEULLES

Procurations :

Madame Clarisse JACQUET - commune de FOUCAUCOURT SUR THABAS - a donné pouvoir à Madame PHILIPPOT Nathalie  
Monsieur Laurent PALIN - commune de PIERREFITTE SUR AIRE - a donné pouvoir à Monsieur BRENEUR Robert  
Madame Anne RAMAND - commune de REMBERCOURT - SOMMAISNE - a donné pouvoir à Monsieur OBARA Sylvain

Absents :

Monsieur Didier ZAMBAUX - commune de BEAUSITE  
Monsieur Francis WITZ - commune de COUROUVRE  
Monsieur Jean-Louis ADRIAN - commune d'ERIZE LA BRULEE  
Monsieur Raphael HUMBERT - commune de GERY  
Monsieur Jean-Marie HURAUT - commune de THILLOMBOIS  
Monsieur Sylvain FOURES - commune de WOIMBEY

Secrétaire(s) de la séance :

Monsieur Philippe BRISSE

## Ordre du jour :

### • Désignation du secrétaire de séance

### • Administration générale

- Créations de postes d'Adjoints Techniques Territoriaux - échelon 2
- Créations de postes d'Adjoints Territorial d'Animation - échelon 2
- Changement de durée hebdomadaire de service pour un poste d'Adjoint Technique Territorial - échelon 2
- Changements d'échelon de postes d'Adjoints Territorial d'Animation et d'Adjoints Techniques Territoriaux
- Vote du montant des indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents
- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat mixte informatique A.G.E.D.I
- Représentation au Syndicat mixte informatique A.G.E.D.I (1 titulaire)
- Création de Commissions thématiques à caractère permanent
- Transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires à la Présidente

### • Urbanisme

- Délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU)
- Demande de subvention FEDER 2019 "Urbanisme Durable" dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Demande de subvention au GIP Objectif Meuse dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

### • Politique de l'habitat

Convention de partenariat avec la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de Communes

### • Service Public de l'Environnement

- Vote des Tarifs des composteurs à destination des habitants de la Communauté de Communes
- Validation d'un avenant au contrat de transport des gravats de déchetterie
- Adoption du rapport d'activité du service public des déchets ménagers

### • Assainissement

- Représentation au Syndicat Mixte Germain Guérard pour la compétence SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- Représentation au Syndicat Mixte Germain Guérard pour la compétence SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



- Adoption du Rapport 2019 sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- Adoption du Rapport 2019 sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
  
- **Restauration Hors Domicile**
  - Modification de la tarification de la restauration scolaire
  - Convention avec l'ADAPEI de la Meuse pour les repas des collégiens
  
- **Finances**
  - Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
  
- **Voirie**
  - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des Communes de Villotte devant Louppy et Louppy le Château concernant des travaux de voirie
  - Recrutement d'un maître d'oeuvre pour les travaux de voirie
  
- **Développement culturel et vie associative**
  - Subvention aux écoles de musique
  
- **Questions et informations diverses**

Madame AUBRY Martine, Présidente, ouvre la séance et présente les excuses et pouvoirs.

## Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne Monsieur BRISSE Philippe pour remplir cette fonction.

## Ajout de deux points à l'ordre du jour

Madame AUBRY Martine, Présidente, propose au Conseil Communautaire d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Recrutement d'un maître d'oeuvre pour les travaux de voirie
- Subvention aux écoles de musique

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, l'inscription de ces points à l'ordre du jour de la présente séance.

## Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial échelon 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le poste d'Adjoint Technique Territorial d'une durée de 14,35/35<sup>ème</sup> suite à une réorganisation des services. Ce poste concerne le ménage à l'école de Vaubécourt. Pour un non titulaire, la rémunération sera sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 351, IM 328.

## Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial échelon 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le poste d'Adjoint Technique Territorial d'une durée de 10,85/35<sup>ème</sup> suite à une réorganisation des services. Ce poste concerne la cantine de Vaubécourt. Pour un non titulaire, la rémunération sera sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 351, IM 328.

## Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation échelon 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le poste d'Adjoint Territorial d'Animation d'une durée de 10,67/35<sup>ème</sup> sur l'école de Pierrefitte sur Aire suite à une réorganisation du service. Ce poste concerne la surveillance du transport scolaire matin et soir et le temps de cantine. Pour un non titulaire, la rémunération sera sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 351, IM 328.

## Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation échelon 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le poste d'Adjoint Territorial d'Animation d'une durée de 11,03/35<sup>ème</sup> suite à une réorganisation des services. Ce poste concerne la garderie matin et soir de l'école de Nubécourt et le temps de cantine. Pour un non titulaire, la rémunération sera sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 351, IM 328.

## Changement de durée hebdomadaire de service pour un poste d'Adjoint Technique Territorial - échelon 2

Sous réserve de l'accord du Comité Technique, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial d'une durée de 20,55/35<sup>ème</sup>. Pour un non titulaire, la rémunération sera sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 351, IM 328.
- de supprimer de ce fait le poste d'Adjoint Technique Territorial d'une durée de 17,68/35<sup>ème</sup> créé par délibération du 2 juillet 2019 suite à une réorganisation du service à la cantine de Vaubécourt.

## Changements d'échelon de postes d'Adjoints Territorial d'Animation et d'Adjoints Techniques Territoriaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de rémunérer le poste d'Adjoint territorial d'animation d'une durée de 11,43/35<sup>ème</sup> - créé par délibération du 2 juillet 2019 - sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 351, IM 328.
- de rémunérer le poste d'Adjoint territorial d'animation d'une durée de 11,59/35<sup>ème</sup> - créé par délibération du 2 juillet 2019 et modifié le 01/01/2020 - sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 351, IM 328.
- de rémunérer le poste d'Adjoint territorial d'animation d'une durée de 12,20/35<sup>ème</sup> - créé par délibération du 29 septembre 2018 - sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 353, IM 329.
- de rémunérer le poste d'Adjoint technique territorial d'une durée de 10,28 /35<sup>ème</sup> - créé par délibération du 4 Juillet 2016, modifié par délibération du 27 septembre 2018 - sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 351, IM 328.
- de rémunérer le poste d'Adjoint territorial d'animation d'une durée de 24,06/35<sup>ème</sup> - créé par délibération du 4 juillet 2016 et modifié par délibération du 25 Septembre 2017 - sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 353, IM 329.
- de rémunérer le poste d'Adjoint technique territorial d'une durée de 17,68/35<sup>ème</sup> - créé par délibération du 2 juillet 2019 - sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 351, IM 328.
- de rémunérer le poste d'Adjoint territorial d'animation d'une durée de 3,48/35<sup>ème</sup> créé par délibération du 4 juillet 2016 et modifié par délibération du 2 juillet 2019 sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, soit IB 353, IM 329.



## Vote du montant des indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré ;

**Décide à l'unanimité que :**

1) Les taux et montants des indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents sont ainsi fixés :

*Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :*

- Présidente : 33,43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Vice-Présidents : 13,37 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

*Soit pour 2020 :*

- Présidente : 1300,23 € ;
- Vice-Présidents : 520,01 €.

2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

3) Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

## Approbation des nouveaux statuts du Syndicat mixte informatique A.GE.D.I

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I

## Représentation au Syndicat mixte informatique A.GE.D.I

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Désigner Mme AUBRY Martine, Présidente, comme déléguée titulaire de la Communauté de Communes au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I.

## Création de Commissions thématiques à caractère permanent

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer les cinq commissions intercommunales thématiques à caractère permanent suivantes :

- Aménagement du Territoire
- Finances et Patrimoine
- Scolaire, Restauration Hors Domicile et circuits courts
- Cohésion Sociale, Développement Culturel et Vie Associative
- Environnement

## Transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires à la Présidente

La Présidente expose au Conseil Communautaire la réglementation concernant le transfert de pouvoirs de police spéciale des Maires au Président de l'EPCI à fiscalité propre (article L5211-9-2 du CGCT).

Le transfert, en fonction des compétences exercées par l'EPCI, est automatique si aucun Maire ne s'y oppose dans un délai de 6 mois suivant l'élection du Président.

Pour la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne, les compétences concernées sont les suivantes :

- Assainissement
- Collecte des déchets ménagers
- Accueil et habitat des gens du voyage
- Voirie
- Habitat

La Présidente sollicite l'avis des membres du Conseil Communautaire concernant ce transfert.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire émettent le souhait que le pouvoir de police spéciale des Maires soit conservé par le Maire et non transféré à la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

## Délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De déléguer à Madame la Présidente, au titre des dispositions de l'article L.5211-9 du CGCT, l'exercice du droit de prémption urbain dans les conditions susvisées ;
- D'autoriser la Présidente au titre des dispositions des articles L.211-2 et L.213-3 du Code de l'Urbanisme, à déléguer ponctuellement, par voie de décisions, l'exercice du droit de prémption aux concessionnaires d'une opération d'aménagement et aux communes qui en feraient la demande pour la réalisation d'une opération d'intérêt communal.
- D'autoriser la Présidente, conformément à l'article L.5211-9 du CCGT susvisé, à subdéléguer ce droit au Vice-président chargé de l'Aménagement du territoire, l'Urbanisme, le Numérique et la Santé au titre d'un arrêté de délégation de fonctions et de signature.

## Demande de subvention FEDER 2019 "Urbanisme Durable" dans le cadre de l'élaboration du PLUi

La Présidente présente le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	% montant opération
Lot 1 Urbanisme (Cittànova)	260 252,50	Etat : DGD	148 491,40	40
Lot 2 Diagnostic agricole (Chambre d'Agriculture 55)	29 086	Europe : FEDER	90 000,00	24,24
Lot 3 Volet environnemental (Atelier des Territoires)	66 890	GIP	20 000,00	5,39
Frais annexes	15 000	Autofinancement	112 737,10	30,37
Total	<b>371 728,50</b>		<b>371 728,50</b>	100

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres, décide :

- d'approuver le plan de financement présenté,
- d'autoriser la Présidente à déposer un dossier de subvention dans le cadre de l'appel à coopération FEDER 2019 « Urbanisme Durable » et à signer toutes pièces s'y affèrent.

## Demande de subvention au GIP Objectif Meuse dans le cadre de l'élaboration du PLUi

Madame la Présidente présente le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	% montant opération
Diagnostic territorial (Cittànova)	60 063,75	Etat : DGD	35 659,90	40
		Europe : FEDER	15 663,61	17,57
Diagnostic agricole (Chambre d'Agriculture 55)	29 086,00	GIP	20 000,00	22,43
		Autofinancement	17 826,24	20
Total	<b>89 149,75</b>		<b>89 149,75</b>	100

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le GIP Objectif Meuse à hauteur de 20 000 € soit 22,43 % du montant total Hors Taxes du coût des diagnostics territorial et agricole ci-dessus.

## Convention de partenariat avec la SACICAP concernant l'OPAH de la Communauté de Communes

Cette convention est destinée à favoriser l'amélioration de l'habitat des ménages modestes et très modestes et des copropriétés fragiles et en difficulté grâce à la mise en place du préfinancement des aides propres à la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne dans le cadre de son OPAH ;

Elle a pour objet de définir la mise en place d'un dispositif de préfinancement des subventions du fond commun d'intervention en faveur des propriétaires occupants à

revenus modestes et très modestes, des copropriétés fragiles et des copropriétés en difficulté ;

Cela permet de :

- Faciliter l'engagement et le déroulement de projets de travaux en levant un blocage financier ;
- Sécuriser le paiement des entreprises qui est réglé directement sur l'enveloppe de préfinancement et donc garantir l'affectation des aides (les subventions sont versées à l'enveloppe de préfinancement) ;
- Assurer la conduite à bonne fin du projet et le paiement complet des entreprises, par la vérification de la capacité du bénéficiaire à régler son éventuel reste à charge (épargne, prêt) en complément des subventions dont l'avance est engagée ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à signer la convention avec la SACICAP Lorraine et à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l'application de la présente décision.

### Vote des Tarifs des composteurs à destination des habitants de la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le tarif du matériel facturé aux particuliers, aux établissements de restauration collective et aux commerces de bouche :

- à 40 € pour le composteur bois de 400 litres
- à 45 € pour le composteur bois de 600 litres
- à 122 € pour le composteur de 800 litres.

### Validation d'un avenant au contrat de transport des gravats de déchetterie

La Présidente rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne a transféré la compétence « bas de quai de déchetterie » au Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement de la Meuse (SMET). Cette compétence correspond au transport et au traitement de tous les déchets réceptionnés sur les deux déchèteries Vaubécourt et Ville devant Belrain.

Les gravats de la déchèterie de Vaubécourt ont été transportés par la SARL PIQUET et traités sur l'ancienne carrière située à Beausite en accord avec la commune. Le contrat de transport avec M. PIQUET s'est achevé le 31/08/2020. Un arrêté préfectoral datant du 17 mai 2013 autorise l'exploitation du site comme installation de stockage de déchets inertes à hauteur de 800 tonnes pendant 10 ans.

Le seuil pour le dépôt de 800 tonnes de gravats autorisé a été atteint à la fin du second semestre 2020. Dans ce contexte, le SMET s'apprête à relancer une consultation pour le transport et le traitement des gravats réceptionnés sur la déchèterie de Vaubécourt.

## Adoption du rapport d'activité du service public déchets ménagers

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Représentation au Syndicat Mixte Germain Guérard

La Présidente invite les membres du Conseil Communautaire à désigner en son sein des représentants appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte Germain Guérard pour la compétence assainissement collectif (33 représentants) et assainissement non collectif (36 représentants). A l'issue du vote, sont désignés :

### Service Public Assainissement Collectif : 33 délégués

Communes	Titulaire		Suppléant	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
Autrécourt sur Aire	MIGOT	Thierry	PHILBERT	Mikaël
Beaulieu en Argonne	HENRIET	Serge	LOCARDEL	Maurice
Beausite	ZAMBAUX	Didier	BADIER	Philippe
	BAZART	Jean-Philippe	BOULANGET	Nathaly
Brizeaux	CHARLES	Cyril	PHILIPPOT	Céline
Chaumont sur Aire	SCHERMANN	Dominique	PATRIS	Karine
Courcelles sur Aire	L'HUILLIER	Gérard	LEHERLE	Bertrand
Courouvre	WITZ	Francis	ADAM	Patrice
Erize la Petite	ANTONINI	Fabrice	CHASSEIGNE	Didier
Erize St Dizier	CHARTON	Patrice	CHAVRELLE	Marcel
Evres	MAURER	Nicolas	BERTHELEMY	Alain
Foucaucourt sur Thabas	GEMINEL	Bernard	FRANCOIS	Mickaël
Ippécourt	COURGIBET	Marion	NICOLAS	Marc
Lavoie	CARRE	Jacques	FLECHEUX	Daniel
Les Hauts de Chée	MENUSIER	Pascal	PEIGNIER	Arnaud
	BASING	Frédéric	COLLOT	Stéphane
	MICHELOT	Jean Michel	MARCHAL	Jean Francois
Les Trois Domaines	BAZART	Vincent	MAYAUX	Marie-Odile
Neuville en Verdunois	GUYOT	Julien	CHARRIOT	Sophie
Nubécourt	BEAUMANN	Patrice	ANCEMENT	Steve
	LEFRAND	Adelin	MINEBOIS	Dominique
Pretz en Argonne	ZAMBAUX	Régis	BOUDAILLE	Vincent
Raival	BOYEZ	David	TISSERAND	Julien
	VALLE	Julien	PINCIARA	Dylan
Rembercourt Sommaisne	OBARA	Sylvain	GILEWICZ	Jean-Marc
	GARDEL	Romuald	ROBERT	David
Seigneulles	DE MUER	Jean-François	RAULET	Kévin
Seuil d'Argonne	PINET	Julien	BERTIN	Nicolas
	CORDIER	Géraldine	GUILLAUMET	Marie
	SCHAEFFER	Enrico	MICHEL	Marie Claude
Vaubecourt	FABRY	Cyrille	LAGARDE	Eddy
	DETAL	Kevin	RAMAND	Didier
Waly	FARCAGE	Julien	GUILLAUME	Christian



## Service Public Assainissement Non Collectif : 36 délégués

Communes	Titulaire		Suppléant	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
Autrécourt sur Aire	MIGOT	Thierry	PHILBERT	Mikaël
Beaulieu en Argonne	HENRIET	Serge	LOCARDEL	Maurice
Beausite	ZAMBAUX	Didier	BADIER	Philippe
	BAZART	Jean-Philippe	BOULANGET	Nathaly
Brizeaux	CHARLES	Cyril	PHILIPPOT	Céline
Chaumont sur Aire	SCHERMANN	Dominique	PATRIS	Karine
Courcelles sur Aire	L'HUILLIER	Gérard	LEHERLE	Bertrand
Courouvre	WITZ	Francis	ADAM	Patrice
Erize la Petite	ANTONINI	Fabrice	CHASSEIGNE	Didier
Erize St Dizier	CHARTON	Patrice	CHAVRELLE	Marcel
Evres	MAURER	Nicolas	BERTHELEMY	Alain
Foucaucourt sur Thabas	GEMINEL	Bernard	FRANCOIS	Mickaël
Ippécourt	COURGIBET	Marion	NICOLAS	Marc
Lavoye	CARRE	Jacques	FLECHEUX	Daniel
Les Hauts de Chée	MENUSIER	Pascal	PEIGNIER	Arnaud
	BASING	Frédéric	COLLOT	Stéphane
	MICHELOT	Jean Michel	MARCHAL	Jean Francois
Les Trois Domaines	BAZART	Vincent	MAYAUX	Marie-Odile
Liste en Barrois	GABRIEL	David	ANDRE	Jean Philippe
Louppy le château	MOLITOR	Pierre Louis	FABRE	Hervé
Neuville en Verdunois	GUYOT	Julien	CHARRIOT	Sophie
Nubécourt	BEAUMANN	Patrice	ANCEMENT	Steve
	LEFRAND	Adelin	MINEBOIS	Dominique
Pretz en Argonne	ZAMBAUX	Régis	BOUDAILLE	Vincent
Raival	BOYEZ	David	TISSERAND	Julien
	VALLE	Julien	PINCIARA	Dylan
Rembercourt Sommaisne	OBARA	Sylvain	GILEWICZ	Jean-Marc
	GARDEL	Romuald	ROBERT	David
Seigneulles	DE MUER	Jean-François	RAULET	Kévin
Seuil d'Argonne	PINET	Julien	BERTIN	Nicolas
	CORDIER	Géraldine	GUILLAUMET	Marie
	SCHAEFFER	Enrico	MICHEL	Marie Claude
Vaubecourt	FABRY	Cyrille	LAGARDE	Eddy
	DETAL	Kevin	RAMAND	Didier
Villotte devant Louppy	SOLTIZIAK	Régis	CHANOT	David
Waly	FARCAGE	Julien	GUILLAUME	Christian

## Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2019,
- De joindre à la présente délibération le rapport ci-dessus ainsi que la note de l'agence de l'eau correspondante,
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

## Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif 2019,
- De joindre à la présente délibération le rapport ci-dessus ainsi que les notes des agences de l'eau correspondantes,
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

## Modification de la tarification de la restauration scolaire

Madame BIGUINET Josiane, Vice-Présidente Scolarité, Développement des circuits courts et Restauration, explique qu'habituellement le prix du repas est revalorisé à chaque rentrée scolaire. Cependant, cette année, il n'est actuellement pas prévu de revalorisation puisque la Communauté de Communes prévoit de redéfinir prochainement le mode de facturation des repas.

Le prix des repas restera donc le même que celui de l'année dernière pour le moment.

## Convention avec l'ADAPEI de la Meuse

La convention a pour objet de définir les engagements réciproques de l'Association et de la Communauté de Communes dans le cadre du partenariat qui les lie dans la mise en œuvre d'une Unité d'Enseignement au Collège de Vaubécourt (UEEC) pour enfants bénéficiant d'une orientation MDPH sur un des établissements du pôle enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

- d'accepter les termes de la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention au nom de la Communauté de Communes et à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l'application de la présente décision.

## Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conserver la répartition de droit commun du FPIC entre la Communauté de Communes et ses Communes membres

## Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des Communes de Villotte devant Louppy et Louppy le Château concernant des travaux de voirie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à signer la convention présente en annexe au nom de la Communauté de Communes afin que la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie des Communes de LOUPPY LE CHATEAU et de VILLOTTE DEVANT LOUPPY, selon la demande formulée.

## Recrutement d'un Maître d'œuvre pour les travaux de voirie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De réaliser le recrutement d'un seul maître d'œuvre pour les missions AVP, PRO,ACT,VISA,DET,AOR des travaux de voirie sur le territoire de la communauté de communes pour les années 2021-2022-2023.

## Conventionnement avec les établissements d'enseignement musical pour l'aide financière aux jeunes musiciens

Sur proposition de la Présidente, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De mettre en place une aide financière d'un montant de 100 euros, par enfant de moins de 18 ans suivant des cours de pratique instrumentale dans des écoles ou conservatoires de musique, et par année scolaire. Le montant cumulé maximum des aides sera de 5000 euros.
- De dire que ces montants sont inscrits au budget primitif 2020 de la Communauté de Communes.
- D'adopter des conventions avec chaque école ou conservatoire de musique partenaire, dans des modalités qui leur seront propres et qui seront définies ultérieurement à la présente décision. La signature de la convention conditionnera l'octroi de l'aide financière aux enfants.
- D'autoriser la Présidente à élaborer et signer les conventions avec chaque établissement d'enseignement musical à ce titre, dans les limites mentionnées ci-dessus.

La Présidente,

Madame AUBRY Martine